

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

**Nombre de Conseillers
en exercice :** 23
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

1. Décision modificative n°2 du budget principal 2023 de la commune de Boisseuil.

Une décision modificative du budget primitif 2023 en section d'investissement / dépenses doit être adoptée afin d'augmenter le chapitre 204 de 2 000 € de la manière suivante :

- + 788 € à l'article 2041511 en raison de la signature d'un avenant à la convention entre Limoges Métropole et la commune de Boisseuil concernant la gestion éco-pastorale des terrains à Beauregard pour des travaux complémentaires (pose de clôtures),
- + 1 212 € à l'article 2041482 en raison de la signature de la convention entre la commune de Pierre Buffière et la commune de Boisseuil concernant le versement d'un fonds de concours pour la construction du centre de secours de Pierre-Buffière.

Les ajustements budgétaires, à dépenses et recettes constantes, seront réalisés comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre et article	Libellé	Montant voté	DM n°1	Montant total
204 / 2041511	Subventions d'équipement versées / biens mobiliers, matériels et études	6 000,00 €	788,00 €	6 788,00 €
204 / 2041482	Subventions d'équipement versées / bâtiments et installations	- €	1 212,00 €	1 212,00 €
SOUS TOTAL			2 000,00 €	8 000,00 €
21 / 2128	Immobilisations corporelles / autres agencements et aménagement	10 000,00 €	- 2 000,00 €	8 000,00 €
SOUS TOTAL			- 2 000,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2023 de la commune de Boisseuil,**
- **d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
*Le Maire,
Philippe JANICOT*

